

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 février 2014 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers MM Michel Bonneville, Mark Handschin, François Thibodeau, Mme Sylvie Laurain, MM Michel Morin et Ghislain Provost.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 14 et 29 janvier 2014
4. Dépôt des comptes mensuels
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Paiement des subventions aux activités de loisirs : 496.20\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Salaires des pompiers 2014 – Entente intermunicipale
 - b) Adoption du rapport annuel de l'an 3 du SCRMSI de la M.R.C. du Haut-Richelieu
 - c) Paiement à la MRC du Haut-Richelieu pour de la formation des pompiers : 3 297.90\$
 - d) Paiement à Véolia Transport pour l'inspection des 3 camions incendies : 346.13\$
 - e) Paiement à Jonathan Labonté pour l'achat de livres pour le service incendies : 15.00\$
 - f) Paiement à Garage Réjean Raymond pour l'achat d'un bras d'essuie-glace : 62.25\$
 - g) Paiement à PromoValex pour l'achat de tasses avec le logo des pompiers : 446.34\$
 - h) Paiement à Menuiserie Fontaine pour la réparation du moteur de porte de la caserne : 199.49\$
 - i) Paiement à Logiciels Première Ligne pour le soutien technique 2014 : 689.85\$
 - j) Paiement à Alain Héту pour l'achat d'outillage, café et entente cellulaire : 147.89\$
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Présentation des plans et devis relatifs aux travaux d'infrastructures municipales dans la rue projetée sur le lot 4 776 840 (anciennement lot 210-P)
 - b) Mandat à M. Jean Vasseur pour créer le règlement sur le vidange des fosses septiques
 - c) Avis de motion du projet de règlement 457 pour le vidange des fosses septiques
 - d) Autorisation d'une dépense pour le Comité d'embellissement : 2 000.00\$
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Autorisation d'une dépense pour l'achat de compteur d'eau : 1 040.00\$
 - b) Paiement à L'Homme et fils inc. pour l'achat de matériaux divers pour les bâtiments : 95.67\$
 - c) Paiement à Garage Yves St-Laurent pour l'entretien du camion de voirie : 275.90\$
 - d) Autorisation d'une dépense pour changer le silencieux du camion de voirie : 200.00\$
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Adoption du Code d'éthique et déontologie révisé des élus municipaux
 - b) Adoption du règlement 455 relatif aux taux de taxes 2014
 - c) Avis de motion du règlement 456 relatif au traitement des élus municipaux
 - d) Autorisation d'une dépense pour les enseignes de la devise de la municipalité : 125.00\$
 - e) Renouvellement de l'entente pour la Mutuelle de prévention – CSST
 - f) Paiement à la FQM pour l'inscription de Mme Sylvie Laurain à une formation : 316.05\$
 - g) Demande de salle gratuite et l'aide financière pour l'école St-Joseph : 1 000.00\$
 - h) Paiement d'une contribution annuelle au Centre d'entraide régional d'Henryville : 378.00\$
 - i) Paiement à Papeterie Cowansville pour du papier blanc et fournitures de bureau : 129.43\$
 - j) Paiement d'une contribution financière à la Maison Hina : 75.00\$
 - k) Paiement et entente de service pour Me Bernadette Doyon, avocate : 574.88\$
 - l) Paiement à Mme Sylvie Laurain pour des frais de déplacement lors d'une formation : 74.64\$
 - m) Paiement à Mme Josée Rochette pour l'achat d'un gouter pour le dépôt du budget et les collations pour la Fête d'hiver (résol. 2014-01-004) : 88.73\$
 - n) Paiement à Me Paul Claude Bérubé pour les honoraires à la Cour municipale : 560.51\$
 - o) Entérinement d'une dépense pour le souper annuel : 944.00\$
10. **VARIA**
11. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
12. **COURRIER**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-02-045 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 ET 29 JANVIER 2014

2014-02-046 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les procès-verbaux du 14 et 29 janvier 2014 soient acceptés tels que présentés. ADOPTÉE.

4. DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Salaire des élus	Février 2014	2 430.85\$
Salaire des employés (bureau, voirie et parc)	Janvier 2014	3 497.67\$
Salaire des pompiers	Janvier 2014	3 066.50\$
Salaire – Directrice générale	D1400008	1 319.02\$
Salaire – Directrice générale	D1400011	1 416.83\$
C1400030	Financière Manuvie, assurances collectives – Janvier 2014	1 279.48\$
C1400033	Super Soir Venise, essence génératrice du service des incendies	35.34\$
C1400034	Laboratoires d'analyses SM inc., analyses d'eau	61.52\$
C1400035	L'Homme et fils inc., timbres et frais de poste du Sébastinois	204.78\$
C1400036	Gestim inc., forfait de janvier 2014	155.22\$
C1400037	Pétroles Dupont inc., huile à chauffage – caserne	921.71\$
C1400038	Réseau mobilité Plus, pagette du service des incendies	23.56\$
C1400039	Société Mutuelle de Prévention inc., forfait janv. À juin 2014 – CSST	287.44\$
L1400001	MRC du Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles – Janvier 2014	4 573.38\$
L1400002	Télébec, téléphone garage et loisirs	196.66\$
L1400003	Hydro-Québec, électricité des lumières de rues	618.80\$
L1400004	Receveur Général du Canada, DAS Décembre 2013	2 160.37\$
L1400005	Ministre du Revenu du Québec, DAS Décembre 2013	4 615.97\$
L1400006	Desjardins Services de cartes, café pour réunion et panneau de lumières	230.23\$
L1400007	MRC du Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles – Février 2014	4 573.38\$
L1400008	Hydro-Québec, électricité du garage et loisirs	995.98\$
L1400009	Hydro-Québec, électricité du Centre communautaire	3 842.97\$
Pour un total de :		36 507.66\$

Dépenses autorisées par résolution

C1400028	A.D.M.Q. adhésion annuelle 2014 (résol. 2014-01-032)	693.95\$
C1400029	FQM, adhésion annuelle 2014 (résol. 2014-01-031)	885.15\$
C1400031	CIB, soutien technique 2014 (résol. 2014-01-033)	3 495.24\$
C1400032	Groupe CCL, achat de chèques et comptes de taxes (résol. 2014-01-030)	734.20\$
C1400040	B. Fréreau et fils inc, déneigement des rues, vers.2/3(résol.2012-10-310)	15 326.25\$
C1400041	Aréo-Feu, achat d'une lance 1,5 po. À débit ajustable (résol.2014-01-010)	419.66\$
C1400042	L'Homme et fils inc., achat de bois, lumières et peinture pour l'abri de La patinoire (résol. 2014-01-039)	688.05\$
C1400043	Équipements Guillet inc., achat d'huile à tracteur (résol. 2014-01-021)	64.00\$
C1400044	Empaquetages Messier inc, tapis de caoutchouc pour l'abri de la patinoire (résol. 2014-01-039)	62.09\$
C1400045	Assoc. Des pompiers auxiliaires, cotisation annuelle 2014 (résol.2014-01-009)	180.00\$
C1400046	Gérald Duval, déneig. Stationnements munic.-vers.1/2 (résol. 2012-10-309)	1 465.93\$

Pour un total de :

24 014.52\$

5. LOISIRS ET CULTURE

A) PAIEMENT DES SUBVENTIONS AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

2014-02-047 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les chèques suivant soient émis à l'ordre de :

#C1400047	Brigitte Brault (danse et flagfootball / Marika Colassin)	67.50\$
#C1400048	Louis Alix (danse, natation et soccer / Chloé et Thomas Alix)	276.00\$
#C1400049	Lyne Morin (natation / Frédéric Sépul)	107.70\$
#C1400050	Josée Rochette (football / Joey Isabelle)	45.00\$

ADOPTÉE.

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) SALAIRES DES POMPIERS POUR 2014 – ENTENTE INTERMUNICIPALE

2014-02-048 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que dans le cadre de l'entente intermunicipale de lutte contre l'incendie, le salaire horaire de nos pompiers pour l'année 2014 soit établi comme suit :

DIRECTEUR	27.47\$
DIRECTEUR ADJOINT	27.47\$
OFFICIER	27.47\$
POMPIER	22.12\$

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités faisant partie de l'entente.
ADOPTÉE.

B) ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE L'AN 3 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier *Excel* pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique) ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel AN 3 (22 juillet 2012 au 21 juillet 2013) a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a pris connaissance du rapport d'activités annuel An 3;

EN CONSÉQUENCE :

2014-02-049 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. François Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien adopte le rapport d'activités annuel An 3 en lien avec le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique. **ADOPTÉE**

C) PAIEMENT À LA MRC DU HAUT-RICHELIEU POUR LA FORMATION DES POMPIERS
2014-02-050 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et
résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 3 297.90\$ soit émis à
l'ordre de *M.R.C. du Haut-Richelieu* pour 4 formations des pompiers du service des incendies.
ADOPTÉE.

#C1400051 M.R.C. du Haut-Richelieu 3 297.90\$

D) PAIEMENT À VÉOLIA TRANSDEV QUÉBEC INC.
2014-02-051 Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Michel Morin et
résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 346.13\$ soit émis à
l'ordre de *Véolia TransDev Québec inc.* pour l'inspection mécanique des 3 camions du service
des incendies. ADOPTÉE.

#C1400052 Véolia TransDev Québec inc. 346.13\$

E) PAIEMENT À JONATHAN LABONTÉ
2014-02-052 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. François
Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 15.00\$
soit émis à l'ordre de *Jonathan Labonté* pour l'achat de 3 livres des routes et directions pour
les camions du service des incendies. ADOPTÉE.

#C1400053 Jonathan Labonté 15.00\$

F) PAIEMENT À GARAGE RÉJEAN RAYMOND INC.
2014-02-053 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et
résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 62.25\$ soit émis à
l'ordre de *Garage Réjean Raymon inc.* pour de l'achat d'un bras d'essuie-glace pour un
camion du service des incendies. ADOPTÉE.

#C1400054 Garage Réjean Raymond inc. 62.25\$

G) PAIEMENT À PROMO VALEX
2014-02-054 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 446.34\$ soit émis
à l'ordre de *Promo Valex* pour l'achat de tasses avec le logo du service des incendies.
ADOPTÉE.

#C1400055 Promo Valex 446.34\$

H) PAIEMENT À MENUISERIE FONTAINE
2014-02-055 Il est proposé par M. François Thibodeau, appuyé par Mme Sylvie
Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 199.49\$
soit émis à l'ordre de *Menuiserie Fontaine* pour la réparation d'un moteur de porte de la
caserne. ADOPTÉE.

#C1400056 Menuiserie Fontaine 199.49\$

I) PAIEMENT À LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE INC.
2014-02-056 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et
résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 689.85\$ soit émis à
l'ordre de *Logiciels Première Ligne inc.* pour le soutien technique 2014 du logiciel du service
des incendies. ADOPTÉE.

#C1400057 Logiciels Première Ligne inc. 689.85\$

J) PAIEMENT À ALAIN HÉTU
2014-02-057 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et
résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 147.89\$ soit émis à
l'ordre de *M. Alain Héту* pour l'achat d'outillage, frais de déplacement, entente pour frais de
cellulaire du service des incendies et l'achat de café. ADOPTÉE.

#C1400058 Alain Héту 147.89\$

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) PRÉSENTATION DES PLANS ET DEVIS RELATIFS AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LA RUE PROJETÉE SUR LE LOT 4 776 840
2014-02-058 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien autorisent la firme « Les consultants S.M. inc. » signataire des plans « C001 à C007 » et du devis portant le numéro de dossier F113901-001 à soumettre lesdits plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour obtenir les autorisations requises en vue de la réalisation des travaux d'infrastructures municipales dans la rue projetée sur le lot 4 776 840 (anciennement lot 210-P);

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien s'engage à transmettre, à la fin des travaux, au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée. **ADOPTÉE.**

B) MANDAT À M. JEAN VASSEUR, INSPECTEUR MUNICIPAL
2014-02-059 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater M. Jean Vasseur pour créer le règlement sur la vidange des fosses septiques. **ADOPTÉE.**

C) AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 457
Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. François Thibodeau, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 457 relatif à la vidange des fosses septiques.

D) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LE COMITÉ D'EMBELLISSEMENT
2014-02-060 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 2 000.00\$ soit autorisée pour le Comité d'embellissement. **ADOPTÉE.**

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE COMPTEUR D'EAU
2014-02-061 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 1 040.00\$ soit autorisée pour l'achat de compteur d'eau pour l'inventaire d'aqueduc. **ADOPTÉE**

B) PAIEMENT À L'HOMME & FILS INC.
2014-02-062 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. François Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 95.67\$ soit émis à l'ordre de *L'Homme & Fils inc.* pour divers matériaux d'entretien du garage et des bâtiments municipaux. **ADOPTÉE.**

#C1400059	L'Homme & fils inc.	95.67\$
-----------	---------------------	---------

C) PAIEMENT À GARAGE YVES ST-LAURENT
2014-02-063 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 275.90\$ soit émis à l'ordre de *Garage Yves St-Laurent* pour le changement d'huile et de la batterie du camion de voirie. **ADOPTÉE.**

#C1400060	Garage Yves St-Laurent	275.90\$
-----------	------------------------	----------

D) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR CHANGER LE SILENCIEUX DU CAMION DE VOIRIE
2014-02-064 Il est proposé par M. François Thibodeau, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 200.00\$ soit autorisée pour changer le silencieux du camion de voirie. **ADOPTÉE.**

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), qui prévoit que toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé ;

CONSIDÉRANT QUE le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2013 par le conseiller Monsieur Mark Handschin;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 21 février 2014 par le directeur général et secrétaire-trésorier, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^{ième} jour après la publication de cet avis public;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE :

2014-02-065 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement 453 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux tel que présenté. **ADOPTÉE.**

B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 455 RELATIF AUX TAUX DE TAXES 2014

2014-02-066 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 453 relatif aux taux de taxes 2014, soit adopté comme ci-après mentionné. **ADOPTÉE.**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 455

RÈGLEMENT RELATIF AUX TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de St-Sébastien se doit d'adopter un règlement décrétant les taux de taxes imposées en l'an 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été omis d'être donné à la séance régulière du 14 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné à cet effet à la séance spéciale du 29 janvier 2014, par le conseiller Monsieur Michel Bonneville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Que le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien impose une taxe foncière de 0.45\$ du cent dollars d'évaluation, prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité tels que portés au rôle d'évaluation présentement en vigueur dans la municipalité afin de pourvoir aux dépenses à rencontrer pour l'année 2014. Y sont comprises les catégories suivantes :

Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)
Catégorie des immeubles de 6 logements et plus
Catégorie des immeubles non résidentiels
Catégorie des immeubles industriels
Catégorie des terrains vagues desservis

Cette taxe est exigible en 3 versements, sauf pour les matricules dont le montant n'atteint pas 300.00\$;

ARTICLE 2

Afin de pourvoir au paiement annuel des frais pour la gestion des matières résiduelles selon les modalités décrétées par la MRC du Haut-Richelieu, une taxe spéciale de 186.04\$ par logement ou commerce sera perçue. La norme de 6 sacs par porte pour la gestion des ordures ménagères devant être respectée. Cette taxe est payable en un versement.

ARTICLE 3

Afin de pourvoir au paiement annuel des frais pour l'achat de l'eau et le traitement des eaux usées qu'il soit imposé une taxe spéciale se définissant ainsi:

3.1: Les tarifs de compensation pour la consommation d'eau pour l'année 2013 seront établis comme suit:

Unité de logement, 55,000 gallons d'eau par an	73.19\$
Restaurant la Bonne Fourchette, 275,000 gallons (5)	365.95\$
Restaurant Chez Marius, 220,000 gallons (4)	292.76\$
Restaurant Ti-Polo, 220,000 gallons (4)	292.76\$
Restaurant Chez Alyce, 110,000 gallons (2)	146.38\$
Garage Yves St-Laurent, 55,000 gallons (1)	73.19\$
Caisse Desjardins, 55,000 gallons (1)	73.19\$
Pépinière Brise Vent, 110,000 gallons (2)	146.38\$
Abattoir Campbell, 110,000 gallons (2)	146.38\$
Ferme d'industrie laitière, 110,000 gallons (2)	146.38\$
Ferme d'industrie porcine, 1,045,000 gallons (21)	1 536.99\$
Ferme d'industrie porcine, 660,000 gallons (12)	878.28\$

Pour toute consommation excédant le nombre de gallons ci-haut mentionnés, le coût sera de 3.91\$ le mille gallons (0.86\$ du mètre cube) pour les unités de logement dont les eaux usées sont assainies et de 1.96\$ le mille gallons (0.43\$ du mètre cube) pour les unités de logement qui n'ont pas le service d'égout sanitaire municipal.

3.2: Les tarifs de compensation pour le service d'égout seront les suivants pour l'année 2013;

Unité de logement	161.62\$
Restaurant La Bonne Fourchette (5)	808.10\$
Restaurant Maman Marius (4)	646.48\$
Restaurant Ti-Polo (4)	646.48\$
Restaurant Chez Alyce (2)	323.24\$
Garage Yves St-Laurent (1)	161.62\$
Caisse Desjardins (1)	161.62\$
Pépinière Brise Vent (1)	161.62\$
Abattoir Campbell (2)	323.24\$

Ces taxes de service sont exigibles au premier versement.

ARTICLE 4

Afin de rembourser la Régie Intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, il sera nécessaire de prélever une taxe, nommée Répartition de la Régie Intermunicipale, suffisante sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc, que ce soit en zone agricole ou urbaine, d'après leur frontage, à raison de 2.91\$ le pied imposable.

Pour les terrains non rectangulaires ou situés à un carrefour, l'étendue en front assujettie à cette taxe spéciale sera calculée selon la formule suivante:

$$A = B \times 100\% + ((C - 40) \times 10\%)$$

ou dans le cas où C est plus petit que 40 pieds:

$$A = B + ((C - B) \times 10\%)$$

A étant le frontage imposable

B étant les premiers 40 pieds imposables

C étant le frontage total au rôle d'évaluation

Cette taxe sera exigible en trois versements.

ARTICLE 5

Conformément à l'article 6.3 du règlement 293, il est exigé une taxe de 10.00\$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre, pour la possession d'un chien de plus de 3 mois et un maximum de 2 chiens. Cette taxe est exigible au premier versement.

ARTICLE 6

Afin de pourvoir au paiement annuel des frais pour l'entretien des digues et stations de pompage de la Rivière-du-Sud au montant de 18 605.35\$ selon les modalités décrétées par la MRC du Haut-Richelieu, conformément à sa résolution 13384-13, une taxe spéciale de 50.44\$ l'hectare égouttant sera perçue des propriétaires énumérés au tableau de répartition. Cette taxe est exigible au premier versement.

ARTICLE 7

Conformément au règlement 352 de cette municipalité et afin de rembourser la dette annuelle en capital et intérêts de 9 646.00\$, relativement aux travaux d'aqueduc pour le rang Dussault, il sera prélevé une taxe de secteur de 94.19\$ l'unité, conformément à la formule de calcul y mentionnée en son article 4, à savoir :

Branchement à l'aqueduc du lot 45-P pour un montant total de 14 093.00\$ est réparti sur 2 ans soit 9 650.00\$ en 2013 et 4 443.00\$ en 2014.

Immeuble résidentiel : 2.04 unités
Immeuble de grandes cultures : 2.22 unités
Immeuble d'élevage animal : 5.75 unités

Cette taxe est exigible en trois versements.

ARTICLE 8

Un montant de 25.00\$ sera exigé pour toute visite par l'employé municipal concernant la lecture des compteurs d'eau, à un propriétaire ayant négligé de remettre ladite lecture à la date exigée sur l'avis soit le 15 décembre.

ARTICLE 9

Le taux d'intérêt pour tout paiement en retard, que ce soit pour les taxes ou les modifications d'évaluation sera de 8% l'an. Il sera prélevé 3.00\$ pour tout envoi d'avis de rappel pour taxes impayées.

ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

SIGNÉ :

Martin Thibert
Maire

Manon Donais
Directrice générale et secrétaire-trésorière

C) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 456

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Michel Morin, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 456 relatif au traitement des élus municipaux.

D) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'ENSEIGNES

2014-02-067 Il est proposé par M. François Thibodeau, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 125.00\$ soit autorisée pour l'achat d'enseignes avec l'inscription de la devise de la municipalité pour ajouter aux enseignes des entrées de la municipalité. ADOPTÉE.

E) RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA MUTUELLE DE PRÉVENTION – CSST

2014-02-068 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM;

QU'après avoir pris connaissance du document intitulé « *Mutuelle de prévention FQM-Prévention (MUT-00709)-Conventions relative aux règles de fonctionnement* », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle, que cette présente résolution soit dûment adoptée par le conseil municipal de Saint-Sébastien.
. ADOPTÉE.

F) PAIEMENT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

2014-02-069 Il est proposé par m. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 316.05\$ soit émis à l'ordre de *Fédération québécoise de municipalités* pour des frais de transport DICOM et l'inscription de Mme Sylvie Laurain à une formation qui aura lieu le 24 mai 2014.

QUE les frais de déplacement de Mme Laurain lui soit remboursés avec pièce justificative.
ADOPTÉE.

#C1400061 Fédération québécoise des municipalités 316.05\$

G) DEMANDE DE SALLE GRATUITE ET AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉCOLE ST-JOSEPH

2014-02-070 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la salle du Centre communautaire soit offerte gratuitement à l'école Capitaine Luc Fortin, Pavillon St-Joseph, ainsi qu'une contribution financière au montant de 1 000.00\$ pour le souper spaghetti du 28 février 2014. ADOPTÉE.

#C1400062 Commission scolaire des Hautes-Rivières 1 000.00\$

H) PAIEMENT AU CENTRE D'ENTRAIDE RÉGIONAL D'HENRYVILLE

2014-02-071 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 378.00\$ soit émis à l'ordre du Centre d'entraide régional d'Henryville pour le 1^{er} versement de la contribution annuelle. ADOPTÉE.

#C1400063 Centre d'entraide régional d'Henryville 378.00\$

I) PAIEMENT À PAPETERIE COWANSVILLE INC.

2014-02-072 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 129.43\$ soit émis à l'ordre de *Papeterie Cowansville inc.* pour l'achat de caisses de papier et stylos. ADOPTÉE.

#C1400064 Papeterie Cowansville inc. 129.43\$

J) PAIEMENT À LA MAISON HINA

2014-02-073 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 75.00\$ soit émis à l'ordre de *Maison Hina* pour la contribution financière 2014. ADOPTÉE.

#C1400065 Maison Hina 75.00\$

K) PAIEMENT ET ENTENTE DE SERVICE PREMIÈRE LIGNE 2014

CONSIDÉRANT QUE le cabinet d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. a présenté à la Municipalité de Saint-Sébastien une entente de service de première ligne qui consiste en un contrat annuel de consultations générales au coût de 500.00\$ plus taxes pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE :

2014-02-074 Il est proposé par M. Mark Handschin appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCEPTER l'entente de service de première ligne du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. tel que proposé au montant de 500.00\$ plus taxes pour l'année 2014. ADOPTÉE.

#C1400066 Monty Coulombe S.E.N.C. 574.88\$

L) PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT À MME SYLVIE LAURAIN

2014-02 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. François Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 74.64\$ soit émis à l'ordre de *Sylvie Laurain* pour ses frais de déplacement lors de la formation de la FQM du 25 janvier 2014. ADOPTÉE.

#C1400067 Sylvie Laurain 74.64\$

M) PAIEMENT À JOSÉE ROCHETTE

2014-02-076 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 88.73\$ soit émis à l'ordre de *Josée Rochette* pour l'achat d'un goûter pour le dépôt du budget et des collations pour la Fête d'hiver. ADOPTÉE.

#C1400068 Josée Rochette 88.73\$

N) PAIEMENT À ME PAUL CLAUDE BERUBÉ, AVOCAT

2014-02-077 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 560.51\$ soit émis à l'ordre de *Me Paul Claude Bérubé, avocat* pour les services à la Cours municipale. ADOPTÉE.

#C1400069 Me Paul Claude Bérubé, avocat 560.51\$

O) ENTÉRINEMENT D'UNE DÉPENSE POUR LE SOUPER ANNUEL

2014-02-078 Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner une dépense au montant de 944.00\$ pour le souper annuel qui a eu lieu au restaurant 1851 à Sabrevois le 25 janvier 2014. ADOPTÉE.

10. VARIA

Rien à signaler

11. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

12. COURRIER

La directrice générale fait mention du courrier d'information générale, entre autres :

Lettre de MM Martin Thibert et Mark Handschin pour le don à la municipalité de la cabane pour la patinoire.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-02-079 Il est proposé par M. François Thibodeau, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée. ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière